



## Probleme de vente immo

-----  
Par Meliora

Bonjour,

Longue histoire mais je vais essayer de faire aussi court que possible pour le moment, ci vous avez des questions ou pour elaborer, je peut y repondre plus tard.

Je devais signer l'achat d'une maison en cotes d'armor le 29 mars 2023. Comme ma maison etait vendue, je devais sortir mais le notaire de mon nouvel achat n'avais pas fait le necessaire donc l'agent immo (Anne) a demandée au vendeurs ci je pouvais deja y entrer vu que c'est leur maison de vacance. ils ont dit oui. moulte peripetie qui ont eu pour resultat de repousser la vente jusqu'en octobre. quelques jours avant la cloture de la vente, la cheminée prends feu; les vendeurs ne veulent pas contacter leur assurance. Au final Anne s'en charge et pour le reste je dois prendre des jours de congé pour accueillir les experts, les artisans pour les devis, envoyer des mails a leurs assurance pour que ça avance. les vendeurs decident que vus qu'ils ne sont pas venus en france depuis ans " la maison n'est pas notre probleme"

mois plustard...l'orage que nous connaissons tous. encore plus de dégats. On est 6 mos plus tard, anne me dit que les vendeurs vont me rembourser les frais des travaux, apres la vente et apres la finalisation des travaux, biensur aucune preuve ni copie d'un mail quelconque; je refuse et dit qu'ils n'ont qu'a deduire le cout des travaux du prix de vente et car les artisans sont surbookés et ça peut prendre longtemps. J'ai donc contacté notre notaire (les vendeurs et moi avons pris la même personne) ça fait 2 semaines et je l'ai déjà relancée la semaine derniere, tjr pas de reponse.J'ai versée les 10% et ma seule option est d'acheter la maison, bien que le conseil des notaires m'ai aviser de laisser tomber les vendeurs qui sont de mauvais fois, le notaire qui ne fait pas son boulot et l'agent immo qui truande.

Que faire?

Merci de votre temps et de toute reponse

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

De quelle manière votre occupation des lieux a-t-elle été formalisée ?

Etiez-vous assuré ?

-----  
Par Meliora

oui je suis assurée comme locataire, mais c'est l'assura,ce des vendeurs qui doit prendre cela en charge et qui traine la patte, en somme ce n'est pas le seul problème n'est-ce pas

-----  
Par yapasdequoi

Vous aviez donc signé un bail locatif ?

Le sinistre a-t-il été déclaré à votre assurance ?

-----  
Par Meliora

c'est pas ça le problème n'est-ce pas. c'est l'assurance du vendeur qui prends en charge, c'est le fait que les vendeurs veulent recuperer l'argnt de la vente et l'argent de l'assurance pendant que moi je paierai pour les travaux

-----  
Par yapasdequoi

Vous n'avez rien à payer puisque c'est l'assurance qui prend en charge.

Vous pouvez vous désister de cette vente, consultez un avocat, ou abandonnez vos 10%.

Domage de n'avoir pas pris un notaire différent, il aurait pu vous aider.

-----  
Par UnNotairedelOuest

Cher Meliora

A la lecture de votre mail j'ai surtout l'impression que vous êtes le principal responsable de votre situation...

Votre acquisition devait se régulariser en mars 2023 et c'est le notaire qui n'a rien fait ! Que s'est-il passé pour que le notaire ne fasse rien? Ca me paraît douteux.

Vous êtes rentré dans le bien que vous deviez acquérir avant signature. Vous ne dites pas vraiment quel était votre titre d'occupation (Convention d'occupation précaire, bail, accord verbal,...)

Si vous étiez assuré, votre assureur aurait pris la main pour vous indemniser et se serait retourné contre l'assureur de vos vendeurs. Pourquoi cela ne s'est-il pas déroulé comme cela devrait l'être ?

Sauf erreur de ma part, vous reportez vos erreurs sur les notaires et agents immobiliers et même les vendeurs mais votre histoire paraît quelque peu foireuse.

Bon courage malgré tout